

Journée annuelle du réseau vaudois contre la violence domestique

« Qui frappe part ! », suivi des mesures adoptées par le Conseil d'Etat
en 2015 et développements en cours sur le terrain

28 janvier 2016

Le mandat

Début 2015, le canton à mandaté EMUS dans le cadre du plan d'action en lien avec les violences domestiques.

Extrait DPJ32: Violence domestique – Expulsion du logement

5. PERMANENCES SOCIALES ET MEDICALES - *obligatoires*

A partir du 1^{er} mars 2015, les permanences suivantes devront être appelées **de façon systématique** sur les lieux de l'événement **en cas d'expulsion du logement** pour assurer la prise en charge de la victime :

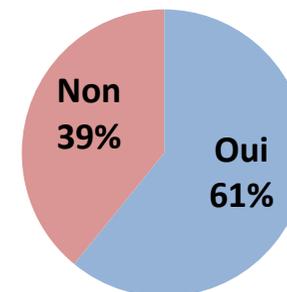
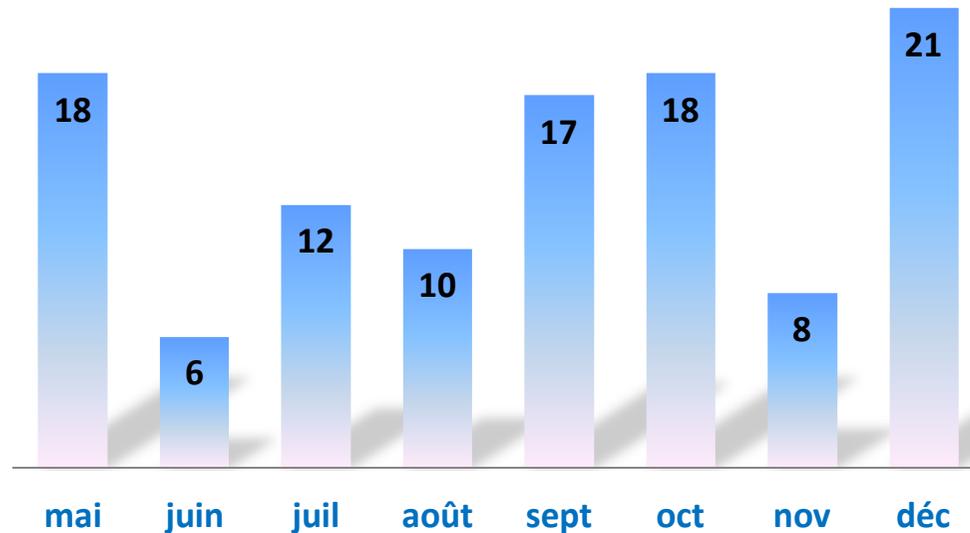
5.1 Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS)

5.2 Equipe de Soutien d'Urgence (ESU)

Elles pourront également être sollicitées dans les autres cas de violence si les personnes impliquées en ressentent le besoin. Ces moyens sont engagés via le CET.

Les chiffres

- Période 2015
- 110 engagements
- 61% des engagements deviennent une mission



Les constats

- Sollicitation d'EMUS par la police est là
- Le motif de sollicitation n'est pas encore clair pour les policiers
- Difficultés d'entrer en contact avec la victime

Éléments de réponse:

- Nombreux corps de police sur le canton et EMUS n'est pas connu de tous les corps de police.
- Si connu, le rôle d'EMUS et la plus value reste encore "floue" pour les policiers de terrain.
- Quelle est la lecture de l'article 5 ? Obligation d'engager EMUS.
- Doublon dans les informations (LAVI) données sur le terrain par la police.
- La sollicitation d'EMUS est tardive dans le processus d'intervention de la police .
- La communication (Police, Equipiers EMUS) semble induire une réponse négative de la victime pour rencontrer EMUS

Les constats II

- Sollicitation d'EMUS pour prise en charge des auteurs
- Souvent l'auteur trouve une ressource mais pas toujours ce qui entraîne une orientation vers une structure d'hébergement d'urgences et la rue.

Conséquence:

- Crée de la confusion dans les esprits des collaborateurs d'EMUS.

Élément de réponse:

- La recherche d'hébergement d'urgence est une des missions d'EMUS.

Question:

- Pourquoi solliciter EMUS pour les auteurs alors que rien ne stipule cela le mandat de base.
- EMUS doit-il jouer un rôle auprès des auteurs en post-crise immédiate?

Les partenaires

- Très bon accueil d'EMUS dans le domaine de la violence domestique par les autres acteurs.
- Fort rapprochement avec les partenaires
- Premiers retours très positifs sur l'action d'EMUS

Les Polices :

- Cantonale, Lausannoise et Ouest lausannois

CMP:

- Travail en commun sur le guide de prise en charge des victimes pour les équipiers EMUS
- Stages
- Formation spécifique pour EMUS (CMP ViFA)
- Point de situation régulier entre les cadres

LAVI:

- Information faite en colloque à l'équipe EMUS
- En voie de finalisation d'une délégation de 4 prestations LAVI à EMUS en situation d'urgence.
- Stages et formations seront mis en place

UMV:

- Information faite en colloque à l'équipe EMUS
- Stages et formations seront mis en place

Conclusion

- La présence d'EMUS est une vraie plus value dans la crise
- Participe activement à la mobilisation des victimes pour mettre en place des actions afin de les aider à sortir la violence de leur quotidien
- Apporte un éclairage sur ce qui se passe en post intervention de la police

L'avenir:

- 1 mars 2016, passage en 7j/7 et 24h/24 avec couverture cantonale

Les auteurs:

- **EMUS** peut favoriser l'orientation des auteurs vers CPAle (rôle à définir)

CCLVD:

- Intégration d'EMUS en discussion



Site Internet

www.urgences-sante.ch

Adresse email

emus.admin@urgences-sante.ch